COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 8 mars 2019



Le chiffre : 153,2 millions d'euros d'aides en 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes pour les projets en faveur de l'eau

En 2018, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu 2 280 projets portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle leur a accordé 153,2 millions d'euros d'aides financières* soutenant la dynamique de l'économie locale.

Les chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018

- 54% des aides (82 M€) sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les collectivités, avec :
 - 62,6 M€ pour réduire la pollution domestique, dont 41,2 M€ pour améliorer la collecte des eaux usées, y compris par temps de pluie et 21,4 M€ pour leur traitement,
 - 19,4 M€ dédiés à l'alimentation en eau potable, dont 7,4 M€ pour préserver ou restaurer la qualité des captages (protection réglementaire, réduction des pollutions par les nitrates et les pesticides dans les aires d'alimentation, préservation des ressources stratégiques) et 7 M€ pour améliorer les réseaux d'eau des collectivités rurales.



- 23,3% des aides (35,7 M€) bénéficient aux milieux aquatiques, avec 22 M€ accordés à la renaturation des cours d'eau et 4,8 M€ à la préservation des zones humides.
- **8,4% des aides (12,9 M€)** visent une **meilleure gestion quantitative de l'eau** (dont 5,8 M€ consacrés aux économies d'eau).
- 6,5% (9,9 M€) et 5% (7,7 M€) sont respectivement consacrés à la réduction des rejets industriels et agricoles.





^{*}hors aide à la performance épuratoire

Des projets remarquables en Auvergne-Rhône-Alpes en 2018

RHONE Dans l'ouest lyonnais, le décloisonnement de l'Yzeron favorise le retour de la truite fario
Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) va restaurer la libre circulation des poissons sur l'Yzeron à Francheville. Il va supprimer le seuil de Taffignon et celui de l'ancienne station de mesure hydrologique de la DREAL à Francheville, distants de 300 mètres.
Le seuil de Taffignon constitue le dernier obstacle infranchissable majeur sur l'Yzeron pour les poissons et en particulier la truite fario. D'une hauteur d'environ 5 mètres, ce seuil est traversé par un collecteur d'eaux usées de la Métropole de Lyon. Il est en outre situé dans le périmètre de protection du monument historique du château de Francheville et certains éléments patrimoniaux doivent être préservés. Les travaux concernent la mise en place d'un nouveau collecteur d'assainissement, le démantèlement complet du seuil existant et la modification du lit de l'Yzeron. Le seuil de l'ancienne station hydrologique de la DREAL sera également entièrement démantelé.

L'agence de l'eau accorde plus d'un million d'euros pour ces travaux.

SERE Une nouvelle ressource pour sécuriser l'alimentation en eau potable de 10 000 habitants en Isère Grenoble Alpes Métropole (Isère) crée un nouveau forage dans la nappe du Drac pour alimenter en eau potable les communes de Vif, Le Gua et Varces-Allières-et-Risset, soit environ 10 000 habitants. La source karstique de l'Echaillon, qui alimente ces communes et qui a donné lieu à une grave crise sanitaire en mars 2016, ne sera ainsi plus utilisée qu'en secours, avec renforcement de la surveillance et du système de traitement du captage. Par ailleurs, la Métropole engage deux études sur la connaissance du fonctionnement des nappes souterraines du Drac et de la Romanche, dégradées par des pollutions industrielles historiques persistantes (dérivés du chlore). Ces études permettront d'améliorer la connaissance de l'état des eaux et d'établir l'origine et le mode de transfert des chlorates et perchlorates retrouvés dans certains puits du champ captant de Rochefort. Ces deux opérations bénéficient d'une aide totale de l'agence de l'eau de 1,95 M€.

SAVOIE Des eaux mieux traitées pour protéger la rivière Arc

La commune de Bonneval-sur-Arc (Savoie), dépourvue de système d'assainissement collectif des eaux usées, se met en conformité. Les rejets de Bonneval seront envoyés sur la station d'épuration de la commune voisine de Bessans. La qualité de l'Arc, qui passe d'un bon état écologique à l'amont de Bonneval à un état moyen à l'aval, s'en trouvera sensiblement améliorée. Pour le réseau de transfert, depuis le hameau de Tralenta à Bonneval-sur-Arc jusqu'à la station d'épuration de Bessans (7,6 kilomètres environ), l'agence de l'eau apporte une subvention de 800 000 €.

Succes pour l'eau, en Auvergne-Rhone-Alpes, ces 6 dernières années

2018 était la dernière année du 10^{ème} programme d'intervention 2013-2018 de l'agence de l'eau. Au total, l'agence aura attribué 900 millions d'euros d'aides sur 6 ans (*hors aides à la performance épuratoire*) pour financer 13 790 opérations en Auvergne-Rhône-Alpes. Des investissements conséquents, boostés par une vingtaine d'appels à projets pour dynamiser ou expérimenter des politiques : gérer les eaux pluviales, renaturer les rivières, préserver la biodiversité, économiser l'eau en ville et en agriculture, réutiliser les eaux usées... Les objectifs sont atteints dans de nombreux domaines à fort impact pour la qualité des eaux avec une belle dynamique de projets sur les économies d'eau et substitutions, des résultats exceptionnels sur les milieux aquatiques et des challenges réussis en matière de désimperméabilisation des sols ou de station d'épuration innovante.

EN BREF

- 18 stations d'épuration de plus de 2000 habitants mises en conformité pour l'assainissement
 - 544 ouvrages en rivière rendus franchissables
 - 192 km de rivières restaurés
 - **18 plans de gestion** de la ressource en eau adoptés
- 21 millions de m³ d'eau économisés, soit la consommation d'une ville de 327 000 habitants
 - 4 470 hectares de zones humides restaurés





A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - @SauvonsLeau





L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous tutelle du ministère de la Transition énergétique et solidaire, entièrement dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates) et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques.

La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Valérie Santini ● 04 72 71 28 63 <u>valerie.santini@eaurmc.fr</u>
Agence Plus2sens – Laurence Nicolas & Stéphanie Bonnamour ● 04 37 24 02 58 laurence@plus2sens.com



